



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 29 mars 2022

29/03/2022-14

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	29
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'UKRAINE	Nombre de présents	26
	Nombre de votants	28

Par suite d'une convocation en date du 22 mars 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie le **29 mars 2022 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUT Dominique - SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie – JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – PAUCHET Gérard.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

DENIEL Baptiste à TANGUY Michel
GALBRUN Karine à DOUX BETHUIS Sonia

Absent(e)

DAGORN Nicolas

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle

Madame VOISIN, Adjointe au Maire, indique le conflit Ukrainien a fait naître un fort élan de générosité de la part des Trégunois. Lancé par les membres de l'association Secoutourisme, une nouvelle association « Breizh Ar Bed » a été créée, enregistrée et reconnue d'utilité publique en Préfecture du Finistère, pour coordonner l'aide humanitaire à destination des Ukrainiens.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 3 000,00€ à l'association « Breizh Ar Bed » permettant de financer les convois de dons humanitaires à proximité de la frontière Ukrainienne.

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 8 mars 2022 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000,00 € à l'association « Breizh Ar Bed ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 31 mars 2022

LE MAIRE

Olivier BELLEC

